

Université Paris 2 Panthéon-Assas

• Jeudi 23 octobre 2014 •

# TABLE RONDE

---

LE CADRE CONCEPTUEL DE L'IASB,  
PILIER DE LA REPRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE ?

---



CIFIDIC

Association Juristes  
Master 122



Avec le soutien d'Entegon Société d'Avocats  
et de l'Association des juristes du Master 122  
de l'Université Paris-Dauphine

# LA DÉFINITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Le cadre conceptuel de l'IASB, qui est le socle sur lequel sont bâties les normes IFRS, définit les actifs et les passifs sans se référer aux notions civilistes de propriété et de dette. Il n'y a là rien de surprenant puisque les normes visent à une représentation économique et financière de l'entreprise qui dépasse les frontières juridiques. Mais si l'objectif est clair, le chemin suivi pour l'atteindre semble bien sinueux. Les définitions proposées sont en effet évolutives et font appel à des concepts incertains, comme ceux d'avantage économique ou de ressource. Dès lors, comment mesurer un actif et un passif? Peut-on encore être prudent dans leur évaluation? Ces questions sont la source de bien des inquiétudes, surtout si l'on songe qu'à travers les chiffres, se dessine la pérennité des entreprises et l'avenir des hommes et des femmes qui les composent.

## 1 Présidence et introduction

**Henri Olivier** - *professeur émérite à l'Université de Liège, ancien secrétaire général de la Fédération des experts-comptables européens*

## 2 Présentation du cadre conceptuel

**Yvonne Muller** - *maître de conférences et co-directrice du centre de droit pénal et de criminologie à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense*

## 3 Définition des actifs

> Le regard du gestionnaire :

**Bernard Colasse** - *professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine et membre de l'Autorité des Normes Comptables*

> Le regard du juriste :

**François Pasqualini** - *professeur à l'Université Paris-Dauphine, administrateur du Centre français de droit comparé*

## Discussion

### 4 Définition des passifs

> Le regard du gestionnaire :

**Pascal Barneto** - *professeur à l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Bordeaux*

> Le regard du juriste :

**Samuel Jubé** - *directeur de l'Institut d'études avancées de Nantes*

## Discussion

### 5 Synthèse et débat

**Dominique Ledouble** - *expert-comptable, commissaire aux comptes, président d'honneur de l'Ordre des experts comptables*

#### LIEU

Salle des Conseils de l'Université Paris 2  
Panthéon-Assas, 12 place du Panthéon,  
75005 Paris, 2<sup>e</sup> étage, aile Soufflot

#### DÉROULEMENT

16h45 → Accueil  
17h - 20h → Intervention/Débats  
20h15 → Cocktail

### Inscription obligatoire

Merci de confirmer votre présence au plus tard le 20 octobre 2014 auprès d'Aliette Voinnesson, par courriel : [voinnesson@legiscompare.com](mailto:voinnesson@legiscompare.com) ou télécopie : 01 44 39 86 28

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats (EFB)

CIFIDIC - 28, rue Saint Guillaume - 75007 Paris / Tel : 01 44 39 86 29 / [www.centrefdc.org](http://www.centrefdc.org)